



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
DE LA REGION
MARTINIQUE



Conseil Général
de la Martinique



n°13608*01

**DEMANDE UNIQUE DE SUBVENTION MULTIFINANCEURS
POUR UNE COOPERATION EN VUE DE LA MISE AU POINT DE NOUVEAUX PRODUITS,
PROCEDES ET TECHNOLOGIES DANS LES SECTEURS AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE
(DISPOSITIF N° 124 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE MARTINIQUE)**

Cette demande d'aide une fois complétée constitue, avec les justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour tous les financeurs publics potentiels. Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information. Veuillez transmettre l'original à la DAF de MARTINIQUE, BP 642, 972 Fort de France et conservez un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier OSIRIS : _____

Date de réception : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

En mars 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne, l'Union Européenne s'est fixée un « nouvel objectif stratégique » pour les dix années à venir : devenir l'économie la plus compétitive et la plus dynamique, basée sur la connaissance, capable d'atteindre un développement économique durable avec plus d'emplois, de meilleure qualité et davantage de cohésion sociale.

Pour répondre à ces objectifs, le programme de développement rural a souhaité s'inscrire pleinement dans la stratégie de Lisbonne en faisant siens ses principes d'action. L'innovation, la valorisation du capital humain et la connaissance sont donc au cœur de la programmation 2007-2013 pour un développement durable des territoires

Le programme apportera une aide financière aux projets coopératifs dans le secteur agricole et agroalimentaire visant à mettre au point de nouveaux produits, procédés et technologies. Ainsi, le PDRM pourra prendre en charge une partie des frais supportés pour le développement d'un nouveau produit avant sa mise sur le marché.

Le soutien accompagnera les projets innovants en coopération établis sur des relations de partenariat structuré entre au moins deux acteurs visant la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire. Les coopérations associant un organisme de transfert technologique ou un centre technique sont encouragées.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Partenaires du projet

Nombre total de partenaires associés dans le projet (y compris le demandeur principal) : |_|_|_|

Liste des organismes éventuellement impliqués dans le projet en tant que prestataires

Nom de l'organisme	Adresse	Code postal - Ville

b) Nature et descriptif succinct du projet

Secteur concerné : Agriculture
Agroalimentaire
Mixte

Type de projet : Process, Technologie
Produits

Intitulé du projet : _____

Présentation de l'action : _____

Objectifs : _____

c) Retombées attendues (en terme d'emplois, d'activité, de parts de marché, de développement durable...)

d) Dépenses prévisionnelles globales du projet

Tableau des dépenses prévisionnelles globales du projet (en €) par partenaire et par an

Nom des partenaires	Année 1	Année 2	Année 3	Total

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financements	Montant en € ⁽¹⁾ Demandeur principal	Montant en € ⁽¹⁾ 1 ^{er} partenaire	Montant global ⁽¹⁾ en €
Financeurs publics			
Etat (préciser sources)	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
TVA NPR (non perçue récupérable)	_____	_____	_____
Région _____	_____	_____	_____
Département _____	_____	_____	_____
Autre* : _____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
Financement européen (FEADER) _____	_____	_____	_____
Sous-total financements publics [a]	_____	_____	_____
Financeurs privés			
Autofinancement du maître d'ouvrage	_____	_____	_____
Participation du secteur privé _____	_____	_____	_____
Autre* : _____	_____	_____	_____
Sous-total financeurs privés [b]	_____	_____	_____
Recettes prévisionnelles générées par le projet [c]	_____	_____	_____
TOTAL général = coût du projet ([a]+[b]+[c])	_____	_____	_____

Veillez insérer autant de colonnes que de partenaires
* à préciser

⁽¹⁾ Montant HT. Montant TTC si vous ne récupérez pas la TVA

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

(cocher les cases nécessaires)

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2 .1, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » ((loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une aide à la coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

Que je n'ai pas sollicité pour le même projet une aide autre que celles indiquées sur le présent formulaire de demande d'aide,

Que j'ai pris connaissance des points de contrôle,

L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,

Etre à jour de mes cotisations fiscales,

Etre à jour de mes cotisations sociales,

Le cas échéant, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pour infraction aux bonnes pratiques environnementales,

Le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements,

Le cas échéant, que ma société / mon exploitation / mon entreprise / mon site de production relève de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'environnement, et a dûment fait l'objet, selon le cas, d'une déclaration en préfecture, ou d'une décision d'autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture,

Que je n'ai pas commencé l'exécution de ce projet,

Ne pas récupérer la TVA (si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC).

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité...
- A informer la DAF de MARTINIQUE de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- A permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant au minimum 5 années à compter de la date de décision,
- A ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres aides (nationales ou européennes), en plus de celles mentionnées dans le tableau « financement du projet »,
- A apposer sur mon site de production une plaque explicative lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros, à installer un panneau sur les sites des infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros. Cette plaque explicative / ce panneau comprennent : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque.
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de décision d'octroi de l'aide,
- A rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de ce projet pendant une durée de 5 ans à compter de la décision,
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre de ce projet respecte les normes minimales requises, pendant 5 ans,
- A poursuivre mon (notre) activité pendant une durée de 5 ans,
- A prévenir par courrier la DAF de MARTINIQUE du début d'exécution de l'opération,
- A respecter les délais d'exécution.

DEPENSES PREVISIONNELLES DU PARTENAIRE N° POUR LE PROJET

a) Coût de personnel *(rajouter autant de lignes que nécessaire)*

Nature de l'intervention prévue	Nom de l'intervenant ⁽¹⁾	Salaire annuel brut + charges patronales (a)	Nombre de jours travaillés par an (b)	Temps prévisionnel consacré à l'action (nb de jours) (c)	Montant prévisionnel ⁽²⁾ [a x c/b]	Justificatif joint ⁽³⁾
		_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	<input type="checkbox"/>
		_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	<input type="checkbox"/>
		_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	<input type="checkbox"/>
TOTAL des dépenses prévues					_ _ _ _ _ _ , _ _	

b) Autres dépenses *(rajouter autant de lignes que nécessaire)*

Nature de la dépense prévue	Montant prévisionnel ⁽⁴⁾		Devis joint	Fournisseur à l'origine du devis
	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC		
	_ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>	
	_ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>	
	_ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>	
	_ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>	
	_ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>	
TOTAL des dépenses prévues	_ _ _ _ _ _ , _ _			

TOTAL général des dépenses prévisionnelles	_ _ _ _ _ _ , _ _
---	----------------------

⁽¹⁾ Si le nom n'est pas connu, indiquer le niveau de qualification (par exemple ingénieur ou technicien) ; le nom sera alors communiqué au service gestionnaire dès que possible.

⁽²⁾ Montant prévisionnel pour des salaires : salaire brut + charges patronales, au prorata du temps consacré à l'action

⁽³⁾ Veuillez cocher la case si nécessaire. Pour les frais de personnel : pour les structures publiques, une attestation du comptable public convient. Pour tous les autres bénéficiaires, les fiches de paies devront être jointes. Pour les dépenses d'un montant supérieur à 4 000 €, 3 devis doivent être produits.

RECETTES PREVISIONNELLES GÉNÉRÉES PAR LE PROJET

NB : Les recettes avérées seront déduites du montant total des dépenses éligibles au moment du paiement des aides

Nature de la recette prévue	Montant prévisionnel ⁽⁴⁾	
	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC
	_ _ _ _ _ _ , _ _	
	_ _ _ _ _ _ , _ _	
	_ _ _ _ _ _ , _ _	
TOTAL général des recettes prévisionnelles	_ _ _ _ _ _ , _ _	

⁽⁴⁾ Seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses et des recettes TTC